

## **EXPLOITATION D'UNE FOSSE SEPTIQUE**

### ***Mise en service de la fosse***

Le démarrage de la digestion anaérobie d'une fosse neuve peut être lent : une bonne idée est de l'«ensemencer» au moyen d'un peu de boues prélevées dans une fosse qui fonctionne depuis quelque temps. On assure par ce procédé la présence des micro-organismes nécessaires et, donc, le démarrage rapide de la digestion.

### ***Entretien***

Il est nécessaire de procéder à des inspections régulières pour vérifier s'il y a lieu de vidanger et si l'entrée ou la sortie ne sont pas colmatées. On doit nettoyer la fosse quand les boues et l'écume occupent le volume spécifié dans le projet de construction. Une règle simple veut qu'on vidange lorsque le dépôt occupe entre la moitié et les deux tiers de la profondeur totale entre le niveau du liquide et le radier. L'un des problèmes avec les fosses septiques, c'est qu'elles continuent à fonctionner lorsqu'elles sont presque pleines. Dans ce cas, le liquide qui entre se fraie un passage à travers le dépôt en quelques minutes au lieu de séjourner dans la fosse le temps nécessaire.

La meilleure façon de vidanger la fosse consiste à utiliser une citerne à dépression, qui aspire les boues au moyen d'un tuyau flexible relié à une pompe à vide. Si les couches inférieures du dépôt ont durci, on peut les mobiliser avec un jet d'eau provenant du camion citerne ou les morceler avec une bêche à long manche afin de pouvoir les pomper.

Si on ne dispose pas d'une citerne à dépression, il faut évacuer manuellement le dépôt au moyen de seaux. Il s'agit là d'un travail désagréable, qui n'est pas sans risques pour la santé des exécutants.

On prendra soin d'éviter de répandre les boues autour de la fosse pendant la vidange, car le dépôt d'une fosse septique contient aussi des excréments frais et présente un risque de contamination d'origine fécale. Il est donc nécessaire de procéder à une élimination soigneuse.

A défaut de justifications fournies par le constructeur de la fosse, la vidange des boues et des matières flottantes doit être assurée au moins tous les 4 ans. Il ne faut surtout pas effectuer une vidange totale des boues. En effet, il est nécessaire de garder une certaine quantité des bactéries contenues dans les boues pour que la « digestion » puisse se faire. Il est parfois indiqué de laisser subsister dans le premier compartiment après vidange 20% des boues à titres d'ensemencement. Le second compartiment peut être entièrement vidé. La remise en service de la fosse, après la vidange, nécessite le remplissage de celle-ci par de l'eau.